

Compte rendu de la réunion publique du 12 octobre 2016

40 personnes présentes environ

Sujets abordés : la construction d'une nouvelle école, les projets d'aménagement urbain, le parc photovoltaïque.

M. Meutrot de l'EPF LR (Etablissement public foncier Languedoc Roussillon) est invité pour présenter au public l'esquisse du projet d'ensemble.

Le maire, B. Rieu, introduit la réunion en disant que l'école est un très beau projet, qu'elle répond à un besoin de la population et qu'elle va pouvoir se réaliser sur l'emplacement des bâtiments actuels grâce à un accord trouvé avec les propriétaires voisins (Famille François) pour faire passer une voie de dégagement au sud qui débouchera sur la D5. Il ajoute que le bâtiment actuel a bientôt 140 d'âge et qu'il est temps de préparer l'avenir pour une population scolaire de 70 élèves, regroupant 3 villages. Cette configuration de regroupement pédagogique sur une commune comme la nôtre de 400 habitants est très favorable au maintien de la structure même si la compétence scolaire devait passer au niveau de l'intercommunalité.

Monsieur Meutrot présente l'analyse de l'EPF à l'aide d'un PP. IL souligne :

- Les particularités du village dont la silhouette se déploie d'est en ouest sur la colline.
- Le système des voies de circulation auquel le projet souhaite s'articuler.
- La proportion importante de grands logements sur la commune qui ne répondent pas à tous les besoins.
- La nécessité de construire pour toutes les catégories sociales et toutes les tranches d'âge des logements adaptés en superficie.

Il montre au public le projet urbain en 3 phases :

- La création de l'école sur l'espace actuel dégagé des préfabriqués, du jardinet et du hangar communal. Le parking est aménagé, des places de parking sont créées, une voie en sens unique permet la desserte par le bus scolaire. Un petit groupe de logements ou de maisons accolées (à définir) est prévu dans la partie sud ouest du terrain, dans le prolongement de l'école, de l'autre côté de la voie.
- L'aménagement du secteur de la cave coopérative. Après l'acquisition du foncier, la cave serait remplacée par un bâtiment de forme analogue mais moins haut, contenant un premier groupe d'habitations. Sur le dénivelé derrière la cave, création d'un second groupe d'habitations et d'une voie. La coupe montre une configuration en gradins depuis les maisons construites sur le haut du terrain.
- L'aménagement du secteur Bouyer. C'est l'allée cavalière du château qui fournit, dans son prolongement vers l'ouest, la limite sud du foncier utilisé pour lotir. Trois groupes d'habitations, de densité décroissante (le plus dense à proximité du vieux village), occuperaient les espaces définis par deux axes de circulation Nord/Sud. En limite Sud, une bordure ombragée fait office de parking pour le cimetière et sépare la partie habitations des jardins partagés.

Monsieur Meutrot précise que ce projet est une esquisse et qu'il sera réalisé en plusieurs étapes, en fonction des possibilités d'acquisition du foncier.

Les questions du public

- Questions sur le plan de l'école : quelle superficie, combien de classes, quelle utilisation des autres espaces ...

Réponse du maire : 600m², 4 classes (240m²), une salle de motricité, une salle de repos, un bureau pour la direction et la cantine. Surface de cour : 400 m², définie avec les parents au sein de la commission Ecole.

Le plan laisse la possibilité d'intégrer dans les nouveaux bâtiments le local technique de la mairie.

➤ Questions sur le financement du projet.

Réponse du maire : Le coût global estimé est de 1000 000€, peut-être davantage en tenant compte de la voirie. L'Etat et le département seront partie prenante du financement mais à un niveau qui ne dépassera pas 50%. La commune doit prévoir un apport de 500 000€ au minimum. Le conseil municipal en a débattu : *il a jugé préférable de mobiliser le financement sur les ressources de la commune plutôt que de recourir à l'emprunt et d'augmenter les impôts. D'où l'idée de mettre en vente l'ancienne maison de l'instituteur dont la location est d'un rapport modeste (entretien, travaux à prévoir).*

- Réactions de quelques personnes qui ne sont pas favorables à cette solution (par volonté de préserver le patrimoine communal). Des propositions sont émises : réduire les dépenses de fonctionnement (électricité publique), construire des logements communaux, faire participer les autres communes du regroupement.
- Le maire répond à cette dernière suggestion : en scindant en deux parties le projet, (l'école d'une part et la cantine d'autre part), on obtient un meilleur taux de subvention. Il compte proposer au conseil syndical de participer au financement de la cantine, chaque commune assumant une charge proportionnelle à sa contribution au fonctionnement de l'école.

Le débat conduit vers la conclusion qu'il n'existe pas d'autre alternative pour budgétiser les travaux et que la vente de la maison communale rendra l'emprunt supportable car il faudra compter aussi sur un emprunt.

- Monsieur Desplans intervient sur le rôle de l'EPF auprès de la commune. Monsieur Meutrot répond que l'EPF joue un rôle de conseil auprès des collectivités. La convention qui lie la commune et l'EPF concerne un autre aspect de son action, en l'occurrence l'acquisition de foncier, mission qui lui a été déléguée par la commune.

Marie Truchet prend la parole au nom des parents d'élèves qui attendent la réalisation de cette nouvelle école avec impatience. Les conclusions du rapport de la commission d'hygiène et de sécurité dont le maire a lu les conclusions ne laissent pas de doute sur l'urgence d'entreprendre ce chantier.

Parc photovoltaïque

Le projet de parc photovoltaïque a été lancé par le conseil municipal en septembre 2015 et avait abouti, après le choix de la société ALTERGIE, à la signature d'une promesse de bail en juillet 2016. Nus venons d'apprendre que l'Etat a décidé un moratoire de 3 ans sur les projets au sol qui nécessitent un défrichement. Nos démarches sont donc suspendues, en attendant de nouvelles dispositions favorables. Le projet n'est pas abandonné.

Autres questions

Plusieurs personnes ont fait part des problèmes de téléphonie. B. Rieu est intervenu plusieurs fois auprès de madame Fontaine responsable régionale d'orange pour signaler les dysfonctionnements. Frédéric Rieu rappelle que les propriétaires doivent faire élaguer les arbres pour éviter que les branches touchent les fils. La réunion s'est terminée vers 22h30.